

PROCES VERBAL de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2016

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie, Jessica BRETON.

ABSENT excusé : JACCAZ Jean-Paul.

Procuration : JACCAZ Jean-Paul à JACCAZ Yann.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean LABROUSSE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 17 novembre 2016

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 17 novembre 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 14 décembre 2016

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour. Il s'agit des restes à réaliser pour le budget principal et le budget de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux questions à l'ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – Finances

1/ Restes à réaliser au budget principal

Monsieur JOND rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2016 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2017.

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2017
2031	Frais d'études	265 455,18 €
2111	Terrains nus	1 114 148,70 €
2112	Terrains de voirie	165 649,00 €
2117	Bois, forêts	3 544,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	2 725,00 €
2184	Mobilier	436,72 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 004,00 €
2313	Immobilisations en cours –	25 440,31 €

	Constructions	
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	531 586,69 €
TOTAL		2 110 989,50 €

Approuvé à l'unanimité

2/ Indemnité receveur

Comme chaque année, la mairie verse une indemnité au receveur selon un indice officiel pour marquer la satisfaction du travail accompli. Le receveur est responsable des comptes communaux sur ses deniers personnels.

Somme budgétée : 780,00 Euros.

Approuvé à l'unanimité

3/ Nomination coordinateur général du recensement

Monsieur le Maire annonce que le recensement général de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il faut un coordinateur. Il est proposé de désigner Maï MULLER, agent communal qui a déjà tenu ce rôle précédemment.

Approuvé à l'unanimité

4/ Recrutement et rémunération agents recenseurs

La commune a besoin de 4 agents recenseurs pour cette opération. Cela nécessite la création de postes en CDD. Monsieur le Maire précise qu'il reste encore des postes à pourvoir.

Approuvé à l'unanimité

5/ Maintien du service SVP avec la CCPMB

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la reconduction du groupement de commande avec la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc pour le service d'assistance juridique par téléphone.

Montant mensuel : 82 euros par mois.

Approuvé à l'unanimité

6/ Charte Zéro pesticide

Madame Florence ENCINAS explique que la FRAPNA et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc proposent aux communes de rentrer dans une démarche de non utilisation de pesticides avec une charte officielle.

Les services techniques de Praz-sur-Arly sont déjà dans cette démarche depuis 2 ans. La charte vient donc simplement officialiser l'engagement de la mairie. Cela peut aussi permettre de toucher des subventions lors d'acquisition de matériel.

Approuvé à l'unanimité

7/ Convention partenariat sportifs de haut niveau

Mme Carine DUNAND rappelle que le Conseil Municipal a approuvé les nouvelles conventions avec les sportifs de haut niveau de la station le mois dernier. Mais un montant était erroné concernant la convention avec Thomas Fanara. L'aide fixe annuelle était de 25 000 euros et non de 20 000 euros comme annoncé alors.

Il est demandé d'approuver la correction de ce montant.

L'ensemble des élus adressent leurs pensées à Thomas Fanara car ce dernier, depuis l'accord conclu avec la Municipalité, s'est blessé au genou. Il a été opéré vendredi dernier et entame sa rééducation. Les élus saluent sa détermination malgré ce coup dur. M. Jean-Claude DESRUES demande s'il sera possible de pouvoir recevoir le skieur dans certaines manifestations de la commune afin que le public puisse le rencontrer, à défaut de pouvoir le soutenir sur les Coupes du Monde. Monsieur le Maire répond que cela fait partie des choses envisagées avec l'office de tourisme ; Thomas sera contacté pour connaître son planning de rééducation.

Approuvé à l'unanimité

8/ Zones d'activités économiques

La loi NOTRe prévoit le transfert des nouvelles zones d'activités (zones artisanales et industrielles) aux intercommunalités au 1^{er} janvier. Chaque commune doit délibérer pour préciser si elle a des projets. Il est proposé de délibérer pour préciser qu'il n'y a pas de projet de zone d'activité économique prévu à Praz.

Approuvé à l'unanimité

9/ Cession de terrain les Belles

Monsieur le Maire propose, sur demande du propriétaire de la parcelle cadastrée A2951, un échange de foncier entre une partie de la A2951 (11 m², qui correspondent à une partie du trottoir communal créé sur la parcelle de cette personne) et une emprise de parcelle communale voisine de 55 m², dont la valeur est estimée à 2.515,00 Euros. La parcelle communale est, en effet, non constructible et est estimée à 45 €/m², valeur définie pour tous les délaissés en zone urbaine. Cette valeur est aussi appliquée lors de l'acquisition par la commune de trottoirs existants situés sur des terrains privés.

Il en résulte une soulte de 1.980,00 euros qui sera versée à la commune par le propriétaire de la parcelle A2951. Ce dernier payera également les frais annexes (notaire et géomètre).

Approuvé à l'unanimité

Chapitre Eau assainissement

10/ Dissolution SMDEA

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement va être dissout et revenir directement dans le giron des services du Conseil Départemental. Les communes sont invitées à se prononcer sur cette dissolution. Monsieur le Maire précise que Praz n'a aucun emprunt porté par cette entité juridique et que la dissolution n'a, par conséquent, aucun impact financier pour la mairie.

Approuvé à l'unanimité

11/ Restes à réaliser Budget de l'eau

- m. Claude JOND rappelle, qu'en attendant le vote du budget 2017, il convient de voter les restes à réaliser des investissements 2016 afin de pouvoir poursuivre les paiements auprès des prestataires. Cela représente 10 270 € à reprendre au budget annexe.

Imputation	Désignation	Somme à reporter en 2017	
2031	Frais d'études	INGENIERIE DU MONT-BLANC – Canalisation eau potable RD1212, route de Megève	850,00 €
2183	Matériel informatique	LHENRY – Récepteur émetteur	5 420,00 €
2315	Immobilisations en-cours	INFRAROUTE - Réseaux AEP – RD1212/route du Plan de Meuret	4 000,00 €
TOTAL			10 270,00 €

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Situation sur ce début de saison touristique

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de crise a été organisée lundi avec les principaux partenaires de la mairie (office de tourisme, Labellemontagne, ESF) afin de faire le point sur le manque d'enneigement. Labellemontagne a pu produire de bonnes quantités de neige au départ des pistes grâce aux enneigeurs. En revanche, au dessus de 1200 mètres, le phénomène d'inversions de températures a réduit les fenêtres de production.

Les remontées mécaniques vont pouvoir ouvrir les pistes vertes de la Rosière et des Babys, ainsi que le jardin des neiges. Des espaces ludiques (dont une piste de luge) seront aussi mis à disposition du public. Cela permettra d'offrir un espace enneigé assez vaste en front de neige pour satisfaire les skieurs débutants et les familles voulant profiter des joies de la neige. Il faut saluer le travail de Labellemontagne pour préparer ce terrain.

L'ESF pourra assurer sur site les cours jusqu'à la deuxième étoile. Par solidarité, les moniteurs pralins mettront à disposition à certaines heures leur jardin des neiges aux moniteurs de Combloux et de Megève, qui sont plus mal lotis que Praz, ainsi qu'un point de départ pour leurs cours. C'est un beau geste solidaire de la profession.

L'office de tourisme va augmenter son programme d'animation et réactive, avec les différents prestataires de la station, des activités plus estivales afin que les vacanciers passent un très bon séjour malgré le manque de neige.

Côté remplissage, la Centrale de Réservation annonce un taux de 40% la première semaine des vacances (stable), 60% la deuxième (en baisse de près de 20 points) et 40% la semaine après les vacances (forte hausse du fait des étrangers encore en vacances).

Barabelles

Notre prestataire du club-house des Belles nous confirme qu'il cessera son activité fin 2017. Nous allons préparer un nouvel appel à candidat pour cette délégation de service public rapidement.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 19 décembre 2016 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 14 décembre 2016.

Signé :Jean LABROUSSE, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du

Le Maire, Yann JACCAZ